

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-19-0856 du 28/10/2019**

Arrêté du 24 janvier 2019

ARRETE PORTANT RECLASSEMENT D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,  
CLASSE NORMALE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte reclassement d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 01/03/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RECLASSEMENT D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES  
PUBLIQUES, CLASSE NORMALE..... 1

## PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RECLASSEMENT D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**ARRÊTÉ** portant reclassement d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 modifiée relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- VU le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du 31 août 2018 du SICTIAM, SI des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée, portant avancement d'échelon de M. Sébastien VANCON, attaché principal d'administration ;
- VU l'arrêté du 23 janvier 2019 de la direction générale des finances publiques portant renouvellement du détachement de M. Sébastien VANCON.

**ARRÊTE :**

**Article premier :** M. Sébastien VANCON – N° DGFIP : 818392, inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale, est reclassé dans les conditions indiquées ci-après :

Inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale	Echelon	Date de prise de rang	Date d'effet
Ancienne situation	2	01/12/2018	01/12/2018
Nouvelle situation	3	01/03/2019	01/03/2019

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 24 JANVIER 2019  
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE, CHEF DU BUREAU RH – 1B

FLORENCE PLOYART